



Assemblée générale extraordinaire 2025

12 juin 2025 - À Paris

Présents : Charlotte Maure, Christophe Karlin, David Prothais, Elian Belon, Tiphaine Chatton, Valérie Urmann, Yan Pinaud, Talide Cividino

Visio : Audrey Richard-Ferroudji, Charlotte Zuckmeyer, Guillaume Carayre, Lucie Van der Meulen, Pascal Jarry

Adhérents structures : CNCE, Cap Collectif, Décider Ensemble

Procurations : Sonia Leboeuf, Valérie Normand, Marine resson, Sandra rataud, Judith Ferando-Puig

Equipe salariée : Sylvie Barnezet, Louise Jean-Albert, Swann Le Bras, Ilian Gos

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte après clôture de l'Assemblée générale ordinaire, par Sylvie Barnezet, déléguée générale de l'ICPC.

Evolution des statuts de l'ICPC

Article 9 — Conseil d'administration

L'association est administrée par un Conseil d'Administration élu pour deux ans, renouvelé par moitié chaque année, sur candidature de membres adhérents ou membres bienfaiteurs, et par l'ensemble de ses adhérents, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Il est proposé de supprimer "élu pour deux ans" ainsi que "par moitié chaque année" et d'écrire le nouvel article 9 comme suit : L'association est administrée par un Conseil d'Administration, renouvelé au fil des ans, sur démissions et sur candidatures de membres adhérents ou membres bienfaiteurs, et par l'ensemble de ses adhérents, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Article 10 — Bureau

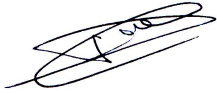
Le Conseil d'Administration choisit pour un an, suite à son renouvellement, et parmi ses membres personnes physiques, un bureau composé de : trois ou cinq co-présidents, dont au moins un aura en responsabilité la trésorerie de l'association.

Il est proposé d'écrire de trois à cinq coprésidents. Il est donc proposé d'écrire le nouvel article 10 comme suit : Le Conseil d'Administration choisit pour un an, suite à son renouvellement, et parmi ses membres personnes physiques, un bureau composé de trois à cinq co-président.es, dont au moins un aura en responsabilité la trésorerie de l'association.

| **Décision** : les évolutions de statuts sont approuvées à l'unanimité des votant.e.s.

Certifié exact, le 20 juin 2025

David PROTHAIS,
Co-président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Prothais', written over a horizontal line.

Marine RESSON,
Co-présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Resson', written over a horizontal line.

Christophe KARLIN,
Co-président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Karlin', written over a horizontal line.